

50527-173/3

4622

(1943

A

Liquidation par la Caisse des Retraites d'une action P.L.M.
(application de la loi du 4.3.43)

Lettre P.L.M. à la S.N.C.F.	15. 4.43	<i>un jour</i>
Lettre S.N.C.F. au P.L.M.	29. 4.43	

Liquidation par la Caisse des Retraites d'une action P.L.M. (application de la loi du 4.3.43)

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

D 9321/0

Paris, le 29 avril 1943

COPIE

Monsieur Le Président,

Par lettre du 15 avril 1943, vous avez bien voulu me rappeler, en exécution des prescriptions de la loi du 4 mars 1943, que la Compagnie P.L.M. détenait une participation supérieure à dix pour cent du capital de la Société Nationale des Chemins de fer français.

J'ai l'honneur de vous donner acte de cette communication.

La S.N.C.F. possédant au titre de sa Caisse des Retraites une action de la Compagnie P.L.M., nous prenons les mesures utiles pour nous mettre en règle sans plus tarder avec les dispositions de la loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président
du Conseil d'Administration,
signé: FOURNIER.

Monsieur LAURENT-ATTHALIN
Président du Conseil d'Administration
de la Cie P.L.M.